

DOMAINE SAINT-CHARLES, BOUFARIK

Naissances
(*L'Écho d'Alger*, 30 septembre 1913)

— Madame et monsieur Amédée Froger, administrateur du domaine Saint-Charles, à Boufarik, nous font part de la naissance d'une fillette : Madeleine.

Au nouveau-né, nos meilleurs souhaits ; à ses parents et à son grand-père, M. Gabriel Simian, courtier inscrit à Alger, nos plus cordiales félicitations.

La terre tremble dans le département d'Alger

Le gouverneur général et le préfet d'Alger,
MM. Duroux, sénateur, et Fiori, député, ont visité hier les villages éprouvés
(*L'Écho d'Alger*, 8 novembre 1924)

À SAINT-CHARLES

[Les autos officielles] s'arrêtent d'abord au cœur de l'important domaine de Saint-Charles, propriété de MM. Froger et Simian. Il semble que les bâtiments de cette ferme se soient trouvés au centre des oscillations qui ont éprouvé tant de maisons de la région.

Le corps principal du bâtiment d'habitation, élevé d'un étage et solidement construit, est actuellement près à tomber. Les murs entièrement lézardés penchent et menacent ruine. Les bâtiments voisins sont en grande partie démolis. Dans les caves, des scandes cuves en ciment armé ont résisté, mais celles construites en maçonnerie risquent, comme les murs, en grande partie effondrés de se lézarder et, sous la direction de MM. Simian —, M. Froger, conseiller général, était encore à ce moment-là en mer et ne devait arriver à Alger que dans l'après-midi —, on s'active à mettre en fûts les centaines d'hectos de vins que contiennent ces récipients.

Dans la cour, où le revêtement en briques du puits s'est effondré, des tentes ont été hâtivement dressées que l'on s'occupe de consolider. Un téléphone de fortune a été installé sur une table, dans un hangar. On se doute qu'il est constamment utilisé.

Nous apprenons que l'un des bâtiments annexes de la ferme, et qui n'avait été que lézardé lors des premières secousses, vient de s'effondrer à la dernière oscillation sismique de ce matin.

Les dégâts sont très importants.

S.A., 6 mars 1925.

Acte constitutif : voir ci-dessous *BALO*, 26 mai 1947.

SOCIÉTÉ ANONYME DU DOMAINE DE SAINT-CHARLES DE BOUFARIK

S.A. frse au capital de 5,6 MF

en 11.200 act. de 500 fr.

Siège social : ALGER, 19, bd Carnot

Registre du commerce : ALGER, n° 13.085

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 686)

Conseil d'administration

composé de 3 à 5 membres français, nommés p. 6 ans,

propriétaires de 50 actions.

DEYRON (Léon-Michel) ¹, à Souk-Ahras ; pdt ;

ALTAIRAC (Frédéric-Georges) ², 108, r. Michelet, Alger ;

RIEU (Paul-Jean), 6, r. Monge, Alger ;

VINSON (Jules) ³, 1, r. Charras, Alger ;

FROGER (André), 108, r. Michelet, Alger ;

SIMAN (Marcel), 11, bd Carnot, Alger ;

BORGEAUD (Henri), 1, r. Charras, Alger ;

SCHIAFFINO (Laurent), 1, bd de France, Alger.

Commissaires aux comptes

GUIRAUD DE LÉVIZAC, 7, rue d'Isly, Alger.

ADOLPHE (Eugène), 17 bis, r. Richelieu, Alger.

S.A., 6 mars 1926 [*sic* : 1925].

N° 288

3^e Bureau

DÉPÔT PERMANENT D'EXPLOSIFS

(Recueil des actes administratifs du département d'Alger, 1927)

.....
2° Par arrêté en date du 8 novembre 1927, M. Froger Amédée, administrateur du
Domaine Saint-Charles, à Boufarik, a été autorisé à établir et à exploiter un dépôt

¹ Léon Deyron (Constantine, 1874-Souk-Arhas 1947) : secrétaire général de l'Omnium minier d'Algérie-Tunisie, son représentant à la Société tunisienne des Phosphates d'Aïn-Kerma. Délégué financier de Souk-Arhas (1904-1920, 1935-1945), maire de cette ville, président du conseiller général et député (1945-1946) de Constantine. Beau-père de Paul Gingembre, administrateur des Phosphates de Constantine.

² Georges Altairac : fils et petit-fils d'industriels (ceintures, guêtres, souliers pour l'armée à Alger, tannerie-corroierie et peausserie à Maison-Carrée), membre de la chambre de commerce d'Alger jusqu'à son décès en novembre 1956, conseiller du commerce extérieur, conseiller général de Maison-Carrée de 1920 à 1937 (à la suite de son père Frédéric qui l'avait été de 1884 à 1917), maire de cette ville. Marié à une fille de René Outin, directeur de succursale de la Banque d'Algérie, administrateur délégué du Crédit algérien, vice-président des Ciments Portland de l'Afrique du Nord.

Outre ses fonctions au Domaine de Saint-Charles, Georges Altairac était, en 1927, président des Caves du Château (Langlois) à Alger, administrateur de la Société foncière et immobilière de Maison-Carrée et des Caboteurs algériens, commissaire aux comptes de L'Afrique française (assurances) et des Grands Travaux algériens.

³ Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur du Crédit industriel algérien et d'une douzaine d'autres sociétés.

permanent de poudre de mine de 3^e catégorie sur le territoire de la commune de Boufarik.

BOUFARIK
(*L'Écho d'Alger*, 20 juillet 1928)

Vol de deux chevaux. — Dans la nuit du 10 au 11 juillet, deux chevaux étaient volés au préjudice du nommé Mohammadi Ali ben Mohamed, khammès à la ferme Saint-Charles.

Aussitôt prévenus du vol, tous les services de la police et la gendarmerie se mettaient en campagne afin de retrouver le ou les auteurs, ainsi que les animaux.

Après six jours de recherches infructueuses, le garde champêtre Mulet, de la commune de Boufarik, eut la bonne fortune d'entendre, au marché hebdomadaire du lundi 16 courant, vers 10 heures, une conversation entre indigènes, relative au vol commis, qui ne lui laissa plus aucun doute sur l'endroit où les chevaux avaient été cachés.

Avisant immédiatement, par téléphone, M. Jules Rayret, gérant du domaine Saint-Charles, tous deux se rendirent, en automobile, à la forêt de Ben-Khelil, située à environ 7 kilomètres de Boufarik, et, arrivés là, après maintes recherches, ils finirent par découvrir les deux chevaux solidement attachés dans une forêt de saules.

M. Jules Rayret, reconnaissant immédiatement les deux chevaux comme appartenant au khammès du domaine, en prit possession pour les remettre à son propriétaire.

Quant aux voleurs, nous croyons savoir que le garde champêtre Mulet est sur une bonne piste et que leur arrestation ne saurait tarder.

Nous félicitons sincèrement le garde champêtre Mulet — qui n'en est pas à son coup d'essai — pour la célérité déployée en la circonstance.

Le film du Centenaire
(*L'Écho d'Alger*, 23 septembre 1928)

La réalisation de ce film, poursuivant son cours régulier, vient de parcourir une nouvelle étape.

M. Arcy-Hennery est de nouveau parmi nous depuis une quinzaine de jours ; il a tourné de nombreuses scènes au cours des vendanges à la Trappe* de Staouéli, ainsi qu'au Domaine Saint-Charles.

Remarquablement accueilli, nous at-il confié, avec le sens de l'hospitalité que possèdent à un degré rare les parfaits colons que sont MM. Amédée Froger et Henri Borgeaud, son travail n'a pu qu'en être heureusement affecté.

Il nous a été donné de voir, parmi les bouts d'essai de contrôle développés sur place par l'opérateur Stuckert, des tableaux magnifiques ; voilà qui, déjà, nous laisse bien augurer de la tenue artistique que possédera, terminé entièrement, le grand film du Centenaire.

Élections cantonales

NOS ADVERSAIRES
LA LUTTE DES PERSONNES

SON BUT
(*Alger socialiste*, 2 octobre 1931)

.....
Un grand féodal capitaliste. M. Altairac [maire de Maison-Carrée] est un homme affairé. En plus des nombreuses branches de l'activité économique des firmes Altairac connues de tous, outre ses fonctions au tribunal de commerce, à la Société des Courses, et dans ses immeubles, M. Altairac donne son temps à d'autres occupations que nous énumérons.

Il est :

Administrateur de la « Société foncière et immobilière de Maison-Carrée » ;
Administrateur des « Caves du Château » ;

Vice-Président de la Société anonyme du domaine Saint-Charles ;

Président (?) du conseil d'administration des « Pétroles Standard » ;

Commissaire aux comptes de la compagnie d'assurances « l'Afrique Française » ;

Commissaire aux comptes de la « Société des grands travaux algériens » ;

Etc., etc.

Le voilà bien, le grand magnat contre lequel le Parti socialiste est seul qualifié pour se dresser en vue de la défense des intérêts de la collectivité et de l'émancipation des petits et moyens producteurs.

M. Altairac tient, outre sa puissance financière et économique, à s'assurer la puissance politique. Sans doute, parce que celle-ci sert celle-là. Nous nous expliquerons plus longuement là-dessus en réunions publiques et contradictoires.

.....

SOCIETE ANONYME DU DOMAINE SAINT-CHARLES
Siège social : 47, rue Michelet, Alger
R. C. 13.085
(*Le Mutilé de l'Algérie*, 14 juin 1936)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le 7 juillet 1936, à 9 heures.

Ordre du jour

Annulation de la prise en charge des droits de transmission des exercices 1934 et 1935.

.....

Le conseil d'administration.

SOCIETE ANONYME DU DOMAINE SAINT-CHARLES
Siège social : 47, rue Michelet, Alger
R. C. 13.085
(*L'Écho d'Alger*, 9 avril 1939)

Conformément à la résolution votée à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 1938, MM. les actionnaires sont avisés que la Banque de l'union nord-africaine, 2, boulevard Laferrière, à Alger, est chargée du remboursement de deux cent douze francs par action à partir du 11 avril courant. Elle paiera aussi le

coupon n° 9 à raison de fr. 10,30 pour les titres au porteur et fr. 13,20 pour les nominatifs.

Le conseil d'administration.

Étude de M^e PFEIFFER, suppléé par M^e de VÉSINE-LARUE
notaire à Alger
5, rue de l'Industrie

Société MAURITANIA* [immobilier]
société anonyme au capital de
20.000 francs, en voie d'augmentation à 1.500.000 francs.
Siège à Alger, 12, boulevard Baudin
(*Travaux nord-africains*, 3 janvier 1940)

.....
le conseil d'administration de la société anonyme « Mauritania » a délégué monsieur DONIN DE ROSIÈRE (Henri-Louis-Marie)⁴, l'un de ses membres, directeur du Domaine Saint-Charles, demeurant à Alger, 2, rue d'El-Biar, pour faire la déclaration de souscription et de versement prévue par la loi.

Société du Domaine Saint-Charles
Société anonyme française au capital de 3.225.600 francs
Siège social : Rue Richelieu, n° 12, Alger — R. C. Alger n° 13.085
(*L'Écho d'Alger*, 21 mars 1940)

Convoc.

Société du Domaine Saint-Charles
Société anonyme française au capital de 3.225.600 francs
Siège social : 12, rue de la Liberté, Alger — R. C. Alger n° 13.085
(*L'Écho d'Alger*, 21 mars 1940)

Convoc.

Société du Domaine Saint-Charles
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1949)

Réunie à Alger. l'assemblée extraordinaire du 20 décembre a décidé de porter le capital : à 22.400.000 fr. par élévation du nominal des actions de 300 à 1.000 fr. ; à

⁴ Henri-Louis-Marie Donin de Rosière : né à Biskra, le 4 mars 1894. Fils de Jules Marie Mathias Donin de Rosière, négociant, et de Marie Julie Mazué. Marié à Alger, le 27 mars 1920, avec France dite Renée Rozis. Dont : Madeleine (Bougie, 1924-Ollioules, 2000) et Monique (M^{me} Bernard Castaignos). Ingénieur des Arts et métiers. Ancien chef de district au chemin de fer de Biskra-Touggourt. Chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine, service d'état-major du 19^e corps d'armée (*JORF*, 28 décembre 1938).

41.800.000 fr. par attribution, titre pour titre, d'actions gratuites de 1.000 francs.
jouissance 1^{er} janvier 1949.

Raymond PEYRONNET, PRÉSIDENT

Né le 22 février 1884 à Vaison (Vaucluse).

Fils d'Edmond Peyronnet, chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1902, comme chef d'escadron du 14^e rég. d'artillerie, et de Blanche-Marie-Joséphine de Guyon.

Officier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934 : lieutenant-colonel breveté d'infanterie hors cadres, attaché militaire à Athènes.

Commandant du 1^{er} Régiment de tirailleurs algériens à Bône (printemps 1939).

Propriétaire à Béderna (Boufarik).

Auteur de « Le Problème du Nord Africain » (1924), d'articles et de conférences.

Décédé à Paris XVI^e, le 27 septembre 1966.

Société du Domaine Saint-Charles (BALO, 26 mai 1947, p. 1016)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.

Statuts déposés chez M^e Godin, notaire à Alger.

Siège social : 66, rue Michelet, Alger.

R. C. : n^o 13085 Alger.

Objet. — La société a pour objet l'exploitation et la mise en valeur du domaine Saint-Charles situé près de Boufarik (Alger), l'acquisition en vue de l'exploitation directe ou indirecte, la location ou la prise à bail de tous autres domaines immobiliers situés en Algérie, l'aliénation à titre onéreux et sous toutes formes, la vente ou la revente de tous domaines, propriétés et immeubles ruraux ou urbains et, généralement, toutes opérations agricoles, viticoles, commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'un des objets précités.

Durée. — 90 ans à compter du 21 mars 1925.

Capital social. — Primitivement fixé à 5 millions 600.000 francs, en actions de 500 F. nominal, le capital a été ramené en 1938, à 3.225.000 F, par remboursement de 212 F par titre. Il vient d'être porté, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1947, à 3.360.000 F, par élévation à 300 F du capital nominal des titres, Il est divisé actuellement en 11.200 actions de 300 F nominal, entièrement libérées.

Apports et rémunération des apports. — Lors de la constitution de la société, il a été apporté par la « Société civile du domaine Saint-Charles », une propriété rurale dite « Domaine Saint-Charles » avec constructions couvrant 2.000 mètres carrés, d'une contenance totale de 720 hectares, 10 ares, 75 centiares, une grande cave pouvant contenir 19.000 hectolitres avec cuverie en maçonnerie de 4.800 hectolitres, le matériel et le cheptel vif et mort servant à l'exploitation de la propriété, tous les biens et droits immobiliers étant francs et lieues de tous privilèges à l'exception de deux prêts hypothécaires, l'un de premier rang pour une somme de 962.000 F, l'autre de deuxième rang pour une somme de 1.550.000 F.

Les deux prêts ont été depuis lors intégralement remboursés par la société du domaine Saint-Charles.

En représentation des rapports qui précèdent et pour les rémunérer, il a été attribué à la Société civile du domaine Saint-Charles 6.376 actions entièrement libérées, de 500 F nominal chacune.

Parts de fondateur. — Néant.

Exercice social — Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Avantages aux administrateurs. — Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, l'assemblée générale pourra, quand elle le jugera nécessaire, décider d'accorder au conseil d'administration des jetons de présence dont elle fixera l'importance.

Ces jetons de présence sont indépendants des allocations que le conseil d'administration pourrait faire à ceux de ses membres à qui des délégations spéciales ou des fonctions seraient conférées.

En outre, le conseil administration a droit, dans la répartition des bénéfices, après divers prélèvements, à 10 p. 000 du surplus.

Assemblées — [...]

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets, Il est prélevé:

1° 5 p. 100 pour la réserve légale ;

2° La somme nécessaire pour assurer aux actions un intérêt fixe de 6 p. 400 non cumulatif, payable sur les sommes dont les actions sont libérées et non amorties.

Sur le surplus :

10 p. 100 au conseil d'administration ;

90 p. 100 aux actionnaires.

Toutefois, l'assemblée générale ordinaire peut décider le prélèvement, sur la portion revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices, des sommes destinées à être reportées à nouveau pour l'exercice suivant, ou à être affectées soit à des amortissements supplémentaires, soit à tout autre objet suivant les besoins de la société.

Répartition en cas de liquidation. [...].

Obligations en circulation. — Néant

AUGMENTATION DE CAPITAL

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés qu'en exécution des décisions du conseil d'administration, dans sa séance du 16 avril 1947, prises en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 avril 1947, la société va procéder à une augmentation de capital de 3.360.000 F. par l'émission contre espèces de 11.200 actions nouvelles de 300 F nominal chacune.

Le capital social sera ainsi porté de 3 millions 360.000 F à 6.729.000F, les 11.200 actions anciennes ayant été, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1947, portées au nominal de 300 F. par prélèvement sur les réserves.

Les actions nouvelles seront émises au prix de 350 F. par titre, soit le pair de 300 F. augmenté d'une prime de 50 F.

Le capital plus la prime devront être versés en totalité au moment de la souscription.

Elles seront créées jouissance du 1^{er} janvier 1947, tant pour l'intérêt statuaire que pour le superdividende.

Les propriétaires des actions composant le capital social auront, en application du décret-loi du 8 avril 1935, droit de préférence pour la souscription à titre irréductible,

des actions nouvelles. Ce droit préférentiel s'exercera à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne possédée.

Il sera constaté :

soit par présentation, pour estampillage, des certificats nominatifs,

soit par remise de bons de droits,

soit enfin, pour les actions au porteur, par le coupon n° 17.

Le droit de souscription sera coté à la commission de cotation d'Alger.

En outre, les anciens actionnaires auront la faculté de souscrire, à titre réductible, les actions qui n'auraient pas été souscrites en vertu du droit de préférence.

Le versement de 350 F. par titre pour les actions souscrites à titre réductible, sera exigible au moment de la souscription.

La répartition s'effectuera, s'il y a lieu, au prorata des actions anciennes possédées.

La date d'ouverture de la souscription a été fixée au 27 mai 1947. Le délai pendant lequel les actionnaires pourront exercer leur droit de souscription préférentiel, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, à peine de déchéance, aura une durée d'un mois qui prendra fin le 27 juin 1947.

Les souscriptions et les versements correspondants seront reçus aux guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique) et dans toutes les succursales en Afrique du Nord de cet établissement.

Les sommes correspondant aux actions non attribuées sur les souscriptions à titre réductible seront, le cas échéant, remboursées sans intérêts dans les huit jours qui suivront la publication dans un journal d'annonces légales, de l'avis de répartition.

But de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission des 11.200 actions nouvelles, de la négociation du droit préférentiel de souscription et de la cotation de actions représentant le capital social.

Alger, le 6 mai 1947.

Bilan au 31 décembre 1946.

Total 9.125.983 25

Le président du conseil d'administration,
RAYMOND PEYRONNET,
demeurant 8, rue du Hamma, à Alger
faisant élection de domicile au siège social, 66, rue Michelet, à Alger

BIRKADEM

Un enfant renversé et blessé par une auto
(*Alger républicain*, 4 novembre 1951)

Birkadem (d'un ami d' « Alger républicain ». — Hier matin vers 10 heures, le petit Semmar Mohamed, âgé de 8 ans, fils de M. Semmar Abdelwahab, épicier, très estimé dans le centre, a été heurté par une voiture Hotchkiss immatriculée 4739 AL 22, appartenant au colonel Peyronnet, demeurant 8, rue du Hamma, à Alger, qui se dirigeait vers Blida à vive allure. L'enfant, projeté à quatre mètres du lieu du choc, a été blessé assez sérieusement à la cuisse et à la tête et conduit à l'hôpital de Mustapha.

BOUFARIK
DISTRIBUTION DE PRIMES À L'ÉLEVAGE DU CHEVAL AGRICOLE ET DU MULET
(*L'Écho d'Alger*, 28 décembre 1951)

La Chambre d'agriculture d'Alger ayant voté une somme de 200 000 fr. comme encouragement à l'élevage du cheval agricole et du mulet, a chargé l'Union des groupements d'élevage du département d'Alger d'organiser les manifestations en vue de l'attribution des primes. C'est ainsi que le 23 décembre, à Boufarik, dans le cadre du domaine Saint-Charles avait lieu la première présentation organisée par l'U.G.E.D.A.

Les éleveurs et les officiels étaient reçus fort aimablement par le colonel R. Peyronnet, à la fois président de l'U.G.E.D.A. et président du Syndicat d'élevage d'Alger et également président du conseil d'administration de la Société du Domaine de Saint-Charles.

Il était assisté de ses collaborateurs, les docteurs Gayot et Gauharou.

La Chambre d'agriculture était représentée par MM. Bouscbbacher et Douvin, membres, et Montayo, directeur. De nombreuses personnalités étaient présentes

Le jury était composé des docteurs Sainte-Marie, Attard et Gayot. Il eut fort à faire pour départager les principaux concurrents.

Le succès remporté par cette manifestation, parfaitement réussie, a dépassé toutes les prévisions puisque, bien que le nombre de sujets présentés par chaque exposant fut limité par le règlement, une soixantaine d'animaux, dont deux étalons bretons et un baudet, ont été examinés par le jury : tous étalent de bonne qualité et ils sont la preuve que, malgré l'extension de la motoculture, les viticulteurs de la région ne sont pas seulement capables de produire d'excellents crus, mais aussi du mulet et du cheval répondant exactement à leurs façons culturales et aux divers besoins de leur exploitation.

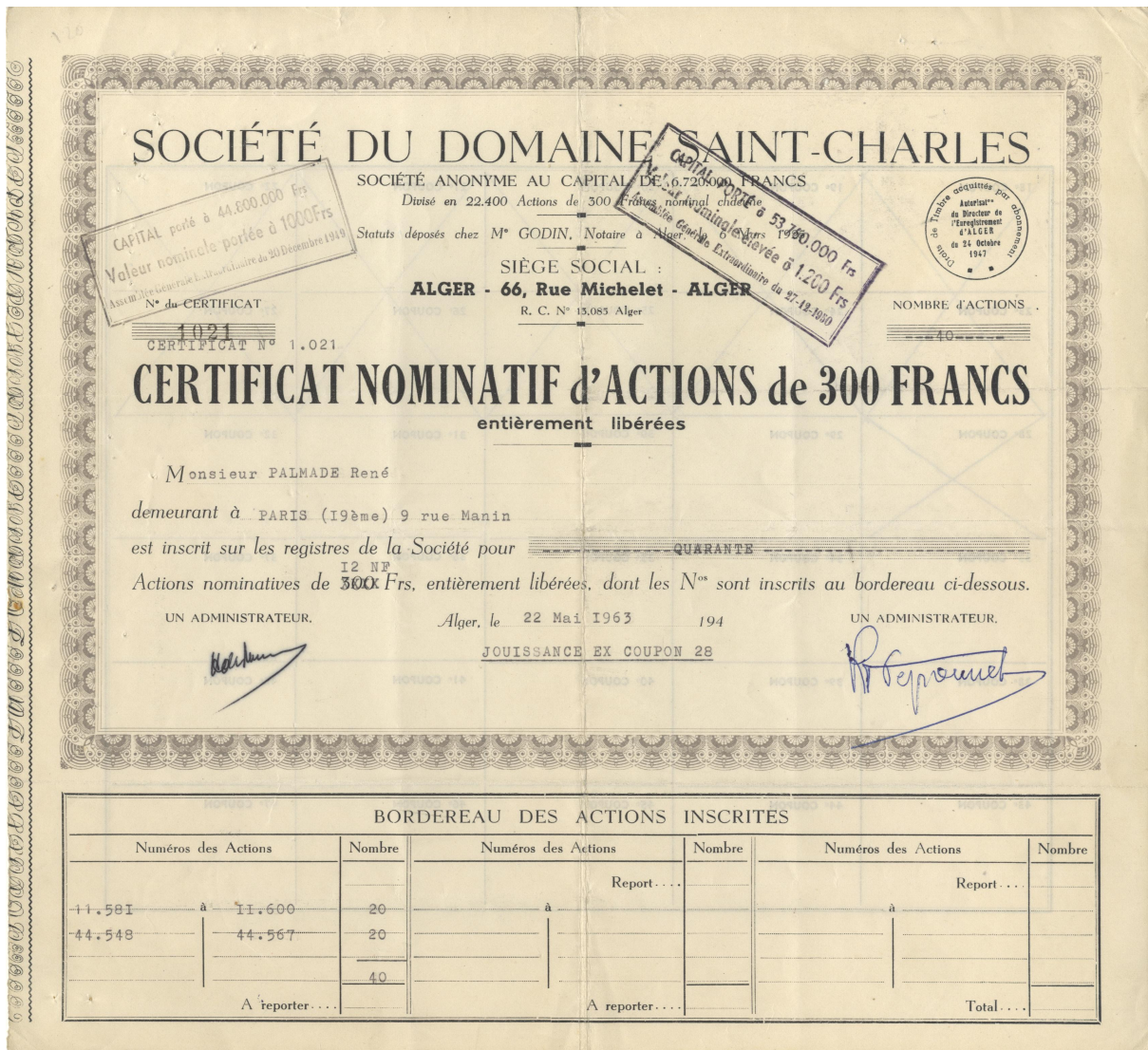
M Toupry propriétaire à Boufarik, obtint le premier prix ; deuxième prix, M. Garcin, à Birtouta ; troisième prix, Domaine Saint-Charles, à Boufarik ; troisième prix ex æquo, Domaine des Quatre-Chemins, à Boufarik ; cinquième prix, M. Peyronnet, à Boufarik ; sixième prix M. Camilliéri, à Draria ; septième prix, MM. Mezouar frères, à Boufarik.

Au cours d'une petite cérémonie, le colonel Peyronnet rappelle tout d'abord avec émotion la mémoire du président Watin, dont les obsèques avaient eu lieu la veille et qui devait présider cette manifestation.

Il remercia la chambre d'agriculture de son concours et chargea MM. Bouscbbacher et Douvin, membres de cette assemblée, de la distribution des récompenses.

La Société du domaine Saint-Charles a profité de l'occasion pour offrir un champagne d'honneur aux lauréats. Elle avait également organisé à l'intention des dames présentes et des enfants une tombola qui permit à chacun d'emporter des lots composés de superbes fruits du domaine, de légumes, de gibier et de fleurs.

On doit au colonel Peyronnet, à ses collaborateurs et à l'amabilité des dirigeants du domaine Saint-Charles la belle réussite de cette manifestation. Il est à souhaiter que celles qui vont suivre prochainement aux Attafs, à Aumale et à Dellys, remportent le même succès.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
SOCIÉTÉ DU DOMAINE SAINT-CHARLES
 Société anonyme au capital de 6.720.000 fr.
 divisé en 22.400 actions de 300 fr. nominal chacune

Statuts déposés chez M^e Godin, notaire à Alger, le 6 mars 1925
 et modifiés par délibérations décisions des assemblées générales extraordinaires

Droit de timbre acquitté par abonnement
 Autorisation du directeur de l'Enregistrement d'Alger
 du 24 octobre 1947

Capital porté à 44.800.000 fr.
 Valeur nominale portée à 1.000 fr.
 Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1949

Capital porté à 53.750.000 fr.
Valeur nominale élevée à 1.200 fr.
Assemblée générale extraordinaire du 27-12-1950

Siège social : Alger, 66, rue Michelet.

R.C. : n° 13.085 Alger

CERTIFICAT NOMINATIF D' ACTIONS

entièrement libérées

Monsieur Palmade René

demeurant à Paris (19^e), 9, rue Manin

est inscrit sur les registres de la société pour quarante actions nominatives de ~~300~~ fr.
12 N. F., entièrement libérées. dont les numéros sont inscrits au bordereau ci-dessous.

Alger, le 22 mai 1963

Un administrateur (à gauche) : H. de Rosière (???)

Un administrateur (à droite) : Raymond Peyronnet
